



Communiqué de presse de Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle suite à la rencontre avec les organisations syndicales des EHPAD qui s'est déroulée le mardi 30 janvier

Mathieu Klein et Annie Silvestri, Vice-Présidente déléguée à l'Autonomie a reçu ce jour une délégation d'organisations syndicales de salariés (CFDT, CGT et CFTC) et de représentants d'usagers et des familles des EHPAD. Il s'est dit solidaire de ce mouvement et satisfait de l'écho populaire qu'il rencontre.

Mathieu Klein a rappelé que la réforme de la tarification des EHPAD introduite par la loi ASV vise une plus grande équité dans l'attribution des dotations à partir de la définition d'un point de dépendance unique permettant une répartition plus objective de l'APA établissement. Elle s'avère cependant injuste à court terme car elle pénalise notamment les EHPAD gérés par des hôpitaux publics qui fonctionnent sous statut fonction publique hospitalière plus protecteur. Cela entraîne des coûts de personnel souvent plus élevés et par conséquent une valeur de point dépendance d'emblée plus élevée.

Mathieu Klein et Annie Silvestri ont souligné que cette réforme ne s'attache pas à la question de fond du financement de la perte d'autonomie et la question de l'équilibre du financement de l'APA a été souvent masquée par celle du financement du RSA. La Meurthe-et-Moselle a constamment reconnu la responsabilité du Département dans le co-financement de l'APA. Mais cette parité s'est progressivement dégradée et le reste à charge pour le Département s'élève à 65 % sur l'année 2017. Le retour à cette parité doit rester l'objectif.

La réforme structurelle du financement de la perte d'autonomie reste à réaliser. Dans les EHPAD, sa traduction en augmentation du taux d'encadrement est essentielle. Cette évolution est seule en mesure d'améliorer en profondeur la qualité de l'accueil et des soins des résidents ainsi que les conditions de travail et la reconnaissance des personnels.

Dans le même ordre d'idée, le Président du Conseil départemental a mis l'accent sur la nécessité d'une revalorisation du métier d'aide-soignant.e, d'une présence infirmière la nuit dans les EHPAD. Concernant les contrats aidés, il affirme que l'aide aux personnes âgées doit être prioritaire. Or, les impacts (estimés) de la fin des contrats aidés dans le secteur personnes âgées représentent 65 postes en EHPAD en Meurthe-et-Moselle et 180 en services d'aide à domicile.

Enfin, il a rappelé que le « tout EHPAD » n'est pas la seule réponse à la perte d'autonomie car les personnes âgées souhaitent rester chez elles. A long terme, à l'instar de la proposition de la mission parlementaire, il convient aussi d'élaborer un modèle d'EHPAD du futur mieux articulé avec l'accompagnement à domicile et l'environnement sanitaire et médico-social en s'appuyant également sur l'innovation technique et technologique au service de l'autonomie des aînés.

Le Conseil départemental se propose d'ouvrir un débat large en Meurthe et Moselle afin de prolonger le mouvement du 30 janvier afin de faire avancer la question de la prise en charge et l'accompagnement digne de la perte d'autonomie.